



MAIRIE DE CAMPAN  
HAUTES-PYRÉNÉES

Conseillers en exercice : 15  
Nombre de présents : 12  
Nombre de votants : 15  
Pour : 15  
Contre : 0  
Abstention : 0

EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 05 DÉCEMBRE 2024  
(Date de convocation : 29 novembre 2024)

Délibération N° 20241205-16

Le 5 décembre deux mille vingt-quatre à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de Campan, en séance publique, sous la présidence de M. Alexandre Pujo-Menjouet, Maire.

**Étaient présents** : M. Alexandre Pujo-Menjouet, Maire, Mme Dominique Borgella-Adjudant, M. Etienne Lay, M. Thierry Ribeiro, Jean-François Rabaud, M. Thibaut Maurin, Mme Sarah Laguerre, Mme Mélissa Pujo-Menjouet, Mme Aurore Ville, Laurent Santucci, M. Sylvain Saligot, M. Benjamin Soucaze-Soudat formant le quorum des membres en exercice.

**Étaient absents** :

Mme Charlotte Foubert : procuration donnée à Mme Aurore Ville  
Mme Catherine Pécondon-Montgaillard : procuration donnée à Mme Dominique Borgella-Adjudant  
Mme Viviane Torné : procuration donnée à M. Jean-François Rabaud

**Objet : ALIMENTATION DE L'ANTENNE DU PEYRAS PAR LE SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE (SDE)**

Monsieur le Maire explique que la commune a été retenue pour l'année 2024 sur le programme « électricité » arrêté par le Syndicat Départemental d'Energie des Hautes-Pyrénées (SDE65). Le montant de la TVA est pris en charge par le SDE65.

Le montant prévisionnel HT de l'opération est évalué à 150 000 € :

- Montant des fonds libres (commune de Campan) : 52 500 €
- Participation SDE65 ----- : 97 500 €

La participation de la commune sera déterminée après règlement final des travaux qui seront exécutés par le SDE65, en accord avec la commune.

Il est proposé d'approuver le projet soumis par le SDE65 et de garantir la somme de 52 500€ au SDE65 pour la réalisation de l'opération.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- **Article Unique** : approuve le projet soumis par le SDE65 et de garantir la somme de 52 500€ au SDE65 pour la réalisation de l'opération.

Date d'affichage : 13/12/2024

Fait pour extrait conforme  
Le Maire  
Alexandre Pujo-Menjouet

